



# PROCÈS-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

MC/SM/JF-MC

03/03/2026 à 18h00

Le 03 mars 2026 à 18h00 s'est tenue la réunion du Conseil Municipal de la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda, à la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

---

### Présents – Absents – Procurations – Quorum

---

**Conseillers municipaux présents :** Mme Marie COSTA, Maire, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire, Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, Mme Martine BONASTRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

**Absents :** Mme Magali YOVANOVITH, Mme Elisabeth MATHIEU.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 14**

**Quorum atteint**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et ouvre la séance.

---

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 FÉVRIER 2026 À 18H00**

---

Madame le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 03 février 2026 à 18h00. Elle questionne l'Assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitaient solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

*M. François ANDRE s'interroge quant à l'absence des interventions du groupe d'opposition. Mme le Maire rappelle que le procès-verbal est un résumé. Par ailleurs, les interventions concernaient la campagne électorale, et n'avaient pas de lien avec le Conseil Municipal. Les détails des interventions respectives (majorité et opposition) n'avaient donc pas lieu d'être retranscrits.*

Ceci étant dit, et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

21 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**ADOpte le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025 à 18h00.**

*Mme le Maire remercie la présence de Mme Sylvie FERRERE, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, qui accompagne la ville sur les différentes étapes budgétaires.*

**L'intégralité des débats peut être regardée sur Facebook.**

## DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

### CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES

#### **N°09/2026 - PERMIS DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par décision en date du 04 février 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a conclu une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec M. Pierre CAMPMAJO en vue de l'exploitation d'une activité de vente de glaces, sorbets et boissons non alcoolisées en triporteur électrique. La convention prend effet au 1<sup>er</sup> février 2026, jusqu'au 30 novembre 2026 inclus. La redevance mensuelle et forfaitaire est fixée à 100 euros.

### FIXATION DES TARIFS DES DROITS PRÉVUS AU PROFIT DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTÈRE FISCAL

#### **N°10/2026 - FIXATION DU TARIF PUBLIC POUR LA PISCINE MUNICIPALE**

Par décision en date du 10 février 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda, dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale, a fixé les tarifs pour la saison 2026 des entrées au public, Aqua-Gym/Aqua-Fitness, évènements...

---

## DÉLIBÉRATIONS

En préambule, il est à noter que nous ne sommes pas en mesure cette année de présenter le compte de gestion ni le compte administratif en raison d'une panne logicielle des services comptables de l'Etat avant le vote du budget primitif.

Nous avons cependant, conformément au code général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats (article R. 1612-54 du CGCT), la possibilité de voter le Budget Primitif 2026 en reprenant de manière anticipée les résultats 2025 pour l'adoption dudit budget primitif.

Les services finances de l'Etat nous ont confirmé par email du 13 février cette possibilité.

C'est la raison pour laquelle vous trouverez donc l'ordre du jour suivant :

#### **01 – AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS**

**Rapporteur : Mme le Maire**

**VU** le code général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats (article R. 1612-54 du CGCT),

La reprise anticipée des résultats doit respecter les règles d'affectation de la procédure normale et notamment :

- La reprise des différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) ;
- Les résultats doivent être repris ou affectés dans leur totalité : il ne peut y avoir de reprise partielle ;
- L'affectation en réserve au compte "1068" reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive, intervenant après le vote du compte administratif.

Par conséquent, lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés par une nouvelle délibération.

### INVESTISSEMENT (pour mémoire)

	Dépenses	Recettes
<b>2025</b>	2 044 208,41 €	1 046 043,96 €
<b>Report 2024</b>	430 864,78 €	
<i>Pour mémoire report n+1</i>	128 316,50 €	
<b>A reporter en 2026</b>	430 864,78 €	
<b>Restes à réaliser à reporter en n+1</b>	646 060,44 €	1 481 766,66 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 121 133,63 €</b>	<b>2 527 810,62€</b>

Pour rappel le résultat de la section d'investissement n'est pas affecté mais reporté.

### FONCTIONNEMENT (pour affectation)

	Dépenses	Recettes
<b>2025</b>	7 910 418,45 €	8 083 506,64 €
<i>Résultat de l'exercice</i>		173 088,19 €
<b>Report 2024</b>		1 494 661,67 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 910 418,45 €</b>	<b>9 578 183,31 €</b>
<b>Résultat à affecter</b>		<b>1 667 749,86 €</b>

### RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisations de l'exercice</b>	<b>Fonctionnement</b>	7 910 418,45 €	8 083 506,64 €
	<b>Investissement</b>	2 044 208,41 €	1 046 043,96 €
<b>Report de l'exercice n-1</b>	<b>Fonctionnement</b>		1 494 661,67 €
	<b>Investissement</b>	430 864,78 €	
	<b>Total des réalisations</b>	<b>10 385 491,64 €</b>	<b>10 624 412,27 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en n+1</b>	<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Investissement</b>	<b>646 060,44 €</b>	<b>1 481 766,66 €</b>
	<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>646 060,44 €</b>	<b>1 481 766,66 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>7 910 418,45 €</b>	<b>9 578 183,31 €</b>
	<b>Investissement</b>	<b>3 121 133,63 €</b>	<b>2 527 810,62€</b>
	<b>Total cumulé</b>	<b>11 677 612,52€</b>	<b>13 587 760,59€</b>

### RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 À AFFECTER

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 173 088,19 €
Résultats antérieurs reportés	1 494 661,67 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 667 749,86 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 429 029,23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	835 706,22 €
Besoin en financement si négatif	- 593 323,01€
<b>Résultat net à affecter</b>	<b>1 074 426,85 €</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice de la manière suivante :

- 1 074 426,85 € affectés en report de fonctionnement 002,
- 593 323,01 € affectés en investissement au 1068,

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

16 voix POUR – 5 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE** d'adopter la proposition.

## 02 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2026

Rapporteur : Mme le Maire

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti et de la taxe d'habitation pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice à venir.

Pour l'année 2026, les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires **restent inchangés depuis 2020** et se répartissent de la manière suivante :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	38.98 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	124.59 %,
- Taxe d'habitation	16.82 %.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** les taux des différentes taxes locales selon le cadre précité,

**D'INDIQUER** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

21 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

## 03 – VOTE DU BUDGET 2026

Rapporteur : Mme le Maire

Le budget primitif de l'exercice 2026 est soumis à votre approbation. Il vous est proposé de le voter par nature et par chapitre de regroupement en ce qui concerne la section de fonctionnement, et par chapitre d'opération d'équipement pour la section d'investissement.

Il vous est également demandé de déléguer au Maire la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (sauf pour les dépenses de personnel).

Le budget de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à **8 619 649,83 €**

Pour la section d'investissement à **4 215 638,23 €**

Le « budget primitif » est un budget prévisionnel qui pourra être affiné ultérieurement par des décisions modificatives. Il reprend les lignes directrices et les grandeurs comptables présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les différences (de détails) ponctuelles éventuelles ne bouleversant en rien ni les équilibres ni les masses présentées.

Cette année, le peu de visibilité, au moment de la rédaction de la présente note quant à nos recettes fiscales et dotations de l'Etat ainsi que l'assurance de notifications de subventions à venir rendent encore plus probable, la proposition prochaine de décisions modificatives.

Des précisions et rappels relatifs aux crédits inscrits au BP 2026 viendront éclairer votre décision.

### FONCTIONNEMENT

#### Recettes :

Ces propositions sont faites à taux constants de taxe foncière, donc sans augmentation de la pression fiscale communale pour les propriétaires améliens.

En effet, la ville ne maîtrise pas le taux revalorisation des bases des taxes foncières (+ 0,8%), pas plus que les éventuelles augmentations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, de la GEMAPI ou des taux votés par les autres collectivités.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation semble s'être stabilisée aux alentours de 240 000,00€, une embellie sur les taux d'intérêts et une relance du marché immobilier seraient les bienvenues.

La raréfaction des terrains à bâtir organisée par l'Etat dans le cadre du P.L.U.I. laisse augurer, à moyen terme, des perspectives à la hausse en termes de valeur unitaire des transactions.

Un travail sur la recherche d'amélioration des redevances d'occupation du domaine public, de stationnement doit être mené sur cet exercice pour maintenir une bonne capacité d'autofinancement.

### **Dépenses :**

Concernant les dépenses et plus particulièrement le chapitre 011, depuis le début du mandat nous nous sommes attachés à les optimiser par des contrôles importants sur les commandes pour lesquelles nous avons opté pour des commandes groupées pour une optimisation des baisses de prix chez nos différents fournisseurs. Nous savons qu'avec l'installation du réseau de chaleur nos charges de fournitures de combustibles vont fortement baisser (20 K€ environ), l'incidence sera réelle au budget 2027, nous avons également établi un calendrier de pose des luminaires d'éclairage public en Led qui vont également faire baisser les frais d'électricité dès cet exercice.

Des efforts accrus d'économie seront nécessaires quant aux achats et prestations tout comme une renégociation à la baisse de la D.S.P. de la navette. Dans ce sens la réflexion visant à une meilleure coordination et rationalisation entre les différents opérateurs de navettes urbaines est engagée.

Concernant les dépenses de personnel elles sont maintenues au même niveau que celles du CA 2025, et seront concernées par des départs à la retraite (6 agents en cours d'année)

**Les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés, et lorsqu'ils le sont, c'est par des agents plus jeunes et lorsque les textes réglementaires nous le permettent par des contractuels afin de ne pas augmenter la rigidité des charges de la structure.**

**Néanmoins nous devons assumer le coût de 6 agents en congé de maladie (CLM ou CLD) soit 200 K€, l'augmentation des cotisations CNRACL (rappel sur 3 ans) l'avance des cotisations retraite des agents détachés pour 25 K€ sans oublier le G.V.T.**

**Il faut remarquer que les augmentations du point d'indice et autres mesures salariales imposées par l'Etat nous sont imposées bien souvent sans préavis.**

**La surveillance très stricte de l'évolution de ce chapitre se poursuivra, bien entendu, sur les prochains exercices comptables.**

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), est fortement impacté par les dépenses supplémentaires prévues pour la maison de santé, la strate supérieure des indemnités des élus, les subventions pour l'activité économique, à noter un estimatif en baisse pour la contribution à l'EPIC de 50 K€.

Les autres chapitres n'appellent pas de remarques particulières hors les grandes lignes présentées lors du D.O.B.

**FONCTIONNEMENT**  
**EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	1 942 175,11 €	Atténuation de charges	48 000,00 €
Charges de personnel	4 220 000,00 €	Produits des services et du domaine	180 100,00 €
Atténuation de produits	200 000,00 €	Impôts et taxes	5 121 059,98 €
Autres charges de gestion courante	924 926,16 €	Dotations et participations	1 968 330,00 €
		Autres produits de gestion courante	161 233,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>7 287 101,27 €</b>	<b>Total des recettes de gestion et des services</b>	<b>7 478 722,98 €</b>
Charges financières	231 000,00 €	Produits financiers	0,00 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000,00 €</b>	Produits exceptionnels	0,00 €
Titres annulés (exercice antérieur)	2 000,00 €		
Provisions risques et charges	2 000,00 €		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 522 101,27 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>7 478 722,98 €</b>
Dotations aux amortissements	380 000,00 €		
Virement prévisionnel à la section d'investissement	717 548,56 €	Opérations d'ordre	66 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 097 548,56 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>43 000,00 €</b>
		<b>Total des recettes de fonctionnement de l'année</b>	<b>7 545 222,98 €</b>
		Report résultat n-1	1 074 426,85 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 619 649,83 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 619 649,83 €</b>

**INVESTISSEMENT**

**Recettes :**

**Subventions :**

Nous disposons au titre des restes à réaliser de 1 204 K€ de subventions notifiées, et de 225 K€ du fonds de concours de la CCHV pour le réseau de chaleur, une notification complémentaire du département est attendue pour 150 K€ pour ce projet.

Nous avons également apuré des subventions d'investissement pour le premier projet du gymnase pour un montant d'environ 200 K€.

**Les autres recettes :**

sont constituées par les grandes masses suivantes :

- Du virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 717 K€
- D'une proposition d'emprunt de 700 K€
- D'une affectation du résultat de 593 K€
- Des dotations aux amortissements pour 432 K€
- Du F.C.T.V.A. pour 135 K€
- Divers : 208 K€

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

**Recettes réelles : 2 889 645,36 €**

**Recettes d'ordre : 1 325 992,87 €**

**Total des recettes d'investissement : 4 215 638,23 €**

## Dépenses :

### Les projets structurants :

Les deux projets structurants de la ville sont les réseaux de chaleur et la réhabilitation du gymnase.

### Les réseaux de chaleur :

La programmation des travaux est à la phase réalisation, une première étape a été terminée ce début d'année avec la réalisation des réseaux dans la rue Castellane, la deuxième étape dans l'avenue du Vallespir et l'accès aux écoles est quasi terminée, la prochaine étape consistera de la Rue Coste jusqu'à la piscine. Ces travaux doivent être terminés pour le mois de juin. A ce stade nous avons obtenu les financements suivants :

ORGANISME	MONTANT HT	TAUX en %
ADEME	594 300,00	34
CD 66	150 000,00 + 150 000,00	17
FEDER	329 990,49	18
CCHV fonds de concours	(+25 0000) 200 000,00	11
Autofinancement	350 834,51	20
TOTAL	1 775 125,00	100

### Le gymnase :

La réhabilitation du gymnase sera sans doute proposée sous une nouvelle forme avec un projet plus polyvalent, à l'heure actuelle, il est difficile d'estimer le coût de ce changement de projet mais il sera sans doute possible de le phaser sur deux exercices et de permettre à ce site de rouvrir rapidement à frais maîtrisés tout en gardant les subventions déjà acquises en baissant de plus de la moitié le prévisionnel initial.

Nous avons à cœur de faire du groupe dojo gymnase, salle méditerranée, piscine, tennis, tir à l'arc accrobranches, avec de l'autre côté du Tech stades, city stade, paddle un vrai quartier sportif.

### Les autres dépenses d'équipement sont principalement :

La réhabilitation du chemin Rural de Pagris à St Laurent pour **100 K€**, l'étude concernant la réouverture de la RD53B pour **26 K€**.

Des travaux de voiries qui sont actuellement en cours ou terminés pour un montant total de **252 K€** :

- La rue des arbousiers
- La rue du vieux pont
- La rue du Fort
- Accès ancien théâtre de verdure
- Plateau traversant avenue du Vallespir

### Cas particulier de l'Alcazar :

Pour mémoire comme déjà explicité, la façade du bâtiment est prise en charge par la Fondation du Patrimoine et le Conseil départemental, l'intérieur réalisé en régie, le toit ayant été déclaré en bon état par l'entreprise Martelo. Rappelons que le bâtiment continue d'être loué par l'hôtel des ventes.

### Les impondérables :

**Les communes sont toujours soumises à des impondérables aux conséquences budgétaires par définition difficiles ou impossibles à appréhender précisément. Et cette année 2026 commence avec des pluies diluviennes et une tempête de vent.**

**INVESTISSEMENT  
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes			
Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Subventions d'investissement	1 204 322,35 €	30 000,00 €	1 234 322,35 €
Fonds de concours	225 000,00	0,00 €	225 000,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 429 322,35 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>1 459 322,35 €</b>
AFFECTATION		593 323,01 €	593 323,01 €
FC TVA		135 000,00 €	135 000,00 €
Taxe d'Aménagement		2 000 €	2 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées		700 000,00 €	700 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 430 323,01 €</b>	<b>1 430 323,01 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 429 322,35 €</b>	<b>1 460 032,01 €</b>	<b>2 889 645,36 €</b>
Virement fonctionnement		717 548,56 €	717 549,56 €
Amortissements	52 444,31 €	380 000,00 €	432 444,31 €
Cessions		26 000,00 €	26 000,00 €
Opérations patrimoniales		150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>52 444,31 €</b>	<b>1 273 548,56 €</b>	<b>1 325 992,87 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 481 766,66 €</b>	<b>2 733 871,57 €</b>	<b>4 215 638,23 €</b>

Dépenses			
Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Non affecté	15 084,25 €	39 500,00 €	54 584,25 €
Immos en cours	112 800,00 €	7 700,00 €	120 500,00 €
Opérations d'équipement	518 176,19 €	1 000 348,56 €	1 518 524,25 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>646 060,44 €</b>	<b>1 039 848,56 €</b>	<b>1 693 608,50 €</b>
Total des dépenses financières		876 500,00 €	876 500,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>646 060,44 €</b>	<b>1 916 348,56 €</b>	<b>2 570 108,50 €</b>
Opérations patrimoniales		216 500,00 €	216 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>216 500,00 €</b>	<b>216 500,00 €</b>
Solde d'exécution négatif n-1 reporté		1 429 029,23 €	1 429 029,23 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>			<b>4 215 638,23 €</b>

M. Olivier REYNAL s'interroge sur un écart de 43 000€ entre dépenses et recettes réelles, en référence au Débat d'Orientations Budgétaires (page 28 : hypothèse haute/basse). Mme le Maire précise qu'il s'agit de recettes d'ordre, et qu'il a fallu trancher entre les deux hypothèses. Le budget a été construit de manière prudente, flexible et dans un contexte financier contraint et atypique.

M. Olivier REYNAL estime que le vote du budget aurait pu intervenir après les élections. Mme le Maire répond que le paiement des entreprises et des agents communaux impose un vote dans les délais.

M. Alexandre REYNAL critique la gestion financière passée. Mme le Maire indique que la commune suit les recommandations de la DGFIP à la lettre.

Un débat s'engage ensuite sur l'acquisition de l'Alcazar et la situation de l'école de Palalda. Le groupe majoritaire rappelle que l'école a fait l'objet d'une fusion avec celle d'Amélie-les-Bains pour des raisons techniques et financières.

M. Alexandre REYNAL indique que le groupe d'opposition ne votera pas le budget. Mme le Maire souligne la nécessité de l'adopter afin d'assurer la continuité du service public.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le Budget de la Commune, pour l'exercice 2026,

**D'AUTORISER** le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (sauf pour les dépenses de personnel),

**D'INDIQUER** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

16 voix POUR – 5 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

#### **04 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**Rapporteur : M. Alain LLAURENSY**

Au cours du vote du budget primitif 2026, il est prévu le versement de subventions à diverses associations. Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 11 février 2026 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de **125 000 euros** aux associations et organismes ci-dessous :

##### **1°) ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

- Judo Club du Vallespir : Subvention de **1 600 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **2 055 euros**.

- Gorin Kiai Jutsu : Subvention de **800 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 950 euros**.

- Olympique du Haut Vallespir : Subvention de **3 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 400 euros**.

- Ecole de Foot Olympique du Haut Vallespir : Subvention de **5 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 220 euros**.

- Vallespir Rallye 66 : Subvention de **7 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 180 euros**.

- Equita Libre : Subvention de **4 000 euros** + don de 5 parcelles + frais annexes pour un montant de **280 euros**.

- Vallespir Canigou Trail : Subvention de **3 200 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **60 euros**.

- Rugby Féminin : Subvention de **2 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 060 euros**.

- Entente Haut Vallespir : Subvention de **7 000 euros** + mise à disposition du stade + frais annexes pour un montant de **2 060 euros**.

- Vélo Club du Vallespir : Subvention de **700 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **418 euros**.

- Tennis Club Amélien : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **6 720 euros**.

- Souffle de Liberté : Subvention de **250 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 540 euros**.
- L'Amélien Full Contact : Subvention de **250 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 950 euros**.
- Handball Club Arles/Amélie : Subvention de **300 euros**.
- Rando Vall'Respir : Subvention de **200 euros**.
- Entente Vallespir Basket : Subvention de **500 euros**.
- Céret Sportif : Subvention de **1 500 euros**.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ATTRIBUER** ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

**D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son Représentant à signer tous actes ou documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

18 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

## 05 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

**Rapporteur : M. Alain LLAURENSY**

### **2°) ASSOCIATIONS CULTURELLES :**

- Comité des Fêtes : Subvention de **20 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **4 585 euros**.
- Grégoires Améliens : Subvention de **1 500 euros**.
- Au Fil du Tech : Subvention de **2 200 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **1 475 euros**.
- COS : Subvention de **43 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **425 euros**.
- Nord Artois Picardie : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 630 euros**.
- Le Chœur d'Amélie : Subvention de **600 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **7 135 euros**.
- Danseurs Catalans : Subvention **4 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **6 900 euros**.
- Amélie Palalda Sardanes : Subvention de **1 500 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **5 918 euros**.
- Association de Minéralogie et Paléontologie : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **1 330 euros**.
- Culture et Arts en Vallespir : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **6 605 euros**.
- Vallespir Photo Découverte : Subvention de **500 euros**.
- Chantons la Vie : Subvention de **250 euros** + mise à disposition d'une salle + frais annexes pour un montant de **3 330 euros**.
- Vallespir Comedy Club : Subvention de **250 euros**.
- Promotion de la Rousquille Amélienne et Arlésienne : Subvention de **1 000 euros**.
- A.D.S Studio 67 : Subvention de **250 euros**.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ATTRIBUER** ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

**D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son Représentant à signer tous actes ou documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :  
14 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

Les élus suivants n'ont pas pris part au vote :

- M. Frédéric DEPERROIS, *procuration de M. Jean-Victor HERETE - Comité des Fêtes*
- Mme Michelle DUNYACH - COS
- Mme Martine ANDRES, *procuration à Mme le Maire - COS*
- Mme Christiane GASTAL - COS
- M. François ANDRE, *procuration de M. Gildas GILLARD - COS*

## **06 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS DIVERSES**

**Rapporteur : M. Alain LLAURENSY**

### **3°) DIVERS :**

- FNACA : Subvention de **200 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **230 euros**.
- Souvenirs Français : Subvention de **200 euros**.
- ADMR : Subvention de **500 euros**.
- Association Solidarité Civile pour Amélie Les Bains : Subvention de **250 euros**.
- Croix-Rouge Française : Subvention de **500 euros**.
- Collège Jean Moulin : Subvention de **2 000 euros**.
- Le Bonheur à un nom Gorgeon : Subvention de **500 euros**.
- Amalia Terres de Liens : Subvention de **250 euros**.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ATTRIBUER** ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

**D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son Représentant à signer tous actes ou documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

18 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

## **07 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES**

**Rapporteur : M. Alain LLAURENSY**

### **4°) EXTERIEURS :**

- Secours Populaire Français – Antenne de Céret : Subvention de **500 euros**.
- Charles Rennie Mackintosh : Subvention de **1 000 euros** + mise à disposition d'une salle d'exposition
- Centre Cultural Catala Del Vallespir : Subvention de **300 euros**.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ATTRIBUER** ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

**D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son Représentant à signer tous actes ou documents y afférent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :  
18 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION  
**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

## 08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur : Mme le Maire**

Le tableau des effectifs adopté le 22 septembre 2025 doit être mis à jour afin de :

- créer un poste d'agent de maîtrise,
- créer deux postes d'agent de maîtrise principal,
- créer un poste de technicien,
- créer un poste de technicien principal de 2ème classe,
- créer un poste d'ingénieur,
- créer trois postes de rédacteur,
- créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- supprimer un poste d'adjoint d'animation,
- supprimer un poste de brigadier-chef principal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le tableau des effectifs ci-dessus,

**D'INDIQUER** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

21 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

**DÉCIDE d'adopter la proposition.**

*Mme le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur participation aux séances du Conseil Municipal durant tout le mandat. Elle adresse également une pensée à M. Jean-Victor HERETE.*

*Elle remercie les agents administratifs, les Améliens qui ont suivi les séances retransmises en ligne sur la page Facebook de la ville et l'équipe de Radio Vallespir qui en a assuré la diffusion.*

*La séance est levée et un moment de convivialité est proposé à l'issue de ce dernier conseil du mandat.*

**L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 18h57.**

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,  
Marie COSTA



Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS